

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER,
Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL,
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD,
M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND,
M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN,
Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET,
Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT,
Mme Ghislaine PERSIA, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC,
M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI,
Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par Mme Cécile HELLE
Mme Laure MINNSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Carole MONTAGNAC
M. Paul RUAT par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240928-lmc1X0100019fa6-DE

Date de télétransmission : 02-10-2024

Date de réception en préfecture : 2 OCTOBRE 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2024

30

FINANCES : Adhésion de la Ville à des centrales d'achats.

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, ce qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats. La Ville d'Avignon souhaite adhérer à plusieurs centrales d'achat spécialisées : la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP), la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) et la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM).

Présentation de la CATP :

La CATP, créée en 2011 par des élus locaux, est leader dans le marché de l'achat public de matériels et prestations intellectuelles liés à la mobilité. Avec un chiffre d'affaires de 184 millions d'euros en 2023 et plus de 520 adhérents, elle offre de nombreux avantages aux acheteurs publics, notamment:

- Gain de temps grâce à des procédures rapides et sécurisées,
- Tarifs avantageux et garanties négociées grâce aux volumes d'achat importants,
- Catalogue couvrant une grande partie des besoins des collectivités,
- Expertise et accompagnement tout au long du processus d'achat.

Présentation de la CANUT :

La CANUT est une centrale d'achat dédiée au numérique et aux télécoms, permettant une gestion simplifiée des achats et une gouvernance transparente. Ses objectifs incluent :

- Une gestion simplifiée des achats,
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités,
- Des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation des intérêts des adhérents face aux titulaires de marchés.

Présentation du SICTIAM :

Le SICTIAM (Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée), créé en 1989 par 14 communes pionnières, est un acteur

majeur dans le domaine des services numériques et énergétiques en France. Le SICTIAM fournit un large éventail de services numériques axés sur l'innovation et l'intelligence artificielle.

L'adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP), à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) et à la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) est une opportunité pour la Ville d'Avignon.

Le besoin de la collectivité d'acquérir régulièrement du matériel informatique et des équipements de transport pour soutenir ses activités et services à la population est avéré.

L'achat dans ces domaines constitue un poste budgétaire significatif et il est dans l'intérêt de la collectivité de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel et la qualité des prestations réalisées.

La mutualisation des achats constitue un levier important pour l'efficacité économique de la commande publique.

Les marchés du numérique, des télécoms et de la mobilité sont techniques, évoluent rapidement, et nécessitent l'expertise d'acheteurs spécialisés.

Les coûts d'adhésion aux centrales sont les suivants :

- CATP : Pas de coût d'adhésion,
- CANUT : 720.00 € pour le premier marché et un plafond à 2 160.00 € HT au-delà de 6 marchés,
- SICTIAM : 5 900.00 € par an, calculée au prorata temporis de la date d'adhésion effective pour l'année en cours, soit pour une adhésion à compter du 1er octobre, un montant de 1475 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP), à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) et à la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM);
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour formaliser ces adhésions, à prendre toutes les mesures nécessaires pour leur mise en œuvre, et à réaliser et suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de ces centrales d'achat;
- **IMPUTE** les dépenses d'adhésion sur le chapitre 011, compte 6281.

ADOPTE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 2 OCTOBRE 2024

ACTE PUBLIE LE 04 OCT. 2024